



## Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions

### Partie 2 : les obstacles

Joëlle Mottint, juillet 2012

Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont un rôle à jouer en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'accès aux structures EAJE (milieux d'accueil, écoles, accueil extrascolaire, ...) est un droit pour chaque enfant et leur fréquentation par tous les enfants et leur famille, y compris et surtout les plus défavorisées, est un véritable défi qui permet de rencontrer des enjeux en terme de mixité et d'inclusion sociales, de développement de l'enfant et de co-éducation<sup>1</sup>. Cependant, cela ne va pas de soi et de nombreux obstacles compliquent la rencontre de ce défi.

#### Tout d'abord, la pénurie de places

- la pénurie générale de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) entraîne, dans de bon nombre de milieux d'accueil, un système de priorité d'accès aux enfants dont les parents travaillent<sup>2</sup>, ce qui exclut en grande partie les familles fragilisées ou en situation de pauvreté chez qui, bien souvent, l'emploi est inexistant ou tout au plus, extrêmement précaire.
- L'école maternelle ne devrait en principe pas connaître de pénurie puisque les places sont ouvertes en fonction du nombre d'enfants inscrits. Pourtant, on observe depuis au moins deux ans dans plusieurs communes bruxelloises une situation de pénurie due principalement au manque d'infrastructures pour accueillir les enfants, dans un contexte d'expansion démographique (Humblet, octobre 2010). Les réponses des écoles sont multiples pour contrer cette pénurie : ajout de classes dans des containers, des couloirs, des vestiaires, des réfectoires, etc. ; augmentation du nombre d'enfants par classe. Malgré ces mesures, certaines communes n'arrivent plus satisfaire toutes les demandes tout en garantissant une qualité d'accueil convenable. « *Les écoles maternelles dites saturées ont généralement fait l'objet de mesures importantes d'extension de leur capacité. Ces mesures menacent souvent la qualité pédagogique : des espaces nécessaires au bien-être des enfants et aux situations pédagogiques différenciées (récréation, psychomotricité, sieste...) ont disparu. La qualité pédagogique des classes d'accueil s'est dégradée, vu la taille inacceptable que certaines d'entre elles ont parfois pour des enfants âgés de 2,5 ans* » (Humblet, octobre 2010, p.32).
- Dans le secteur ATL : la plupart des écoles fondamentales en FWB propose un accueil avant et après la classe ainsi que sur le temps de midi. La pénurie peut exister dans la mesure où, faute de moyens, le personnel est souvent insuffisant par rapport à la population scolaire et que les locaux ne sont pas toujours suffisants et adaptés. Il en résulte qu'il est difficile de satisfaire toutes les demandes en gardant un niveau de qualité d'accueil acceptable.

Durant les congés scolaires, de nombreuses initiatives publiques et privées proposent des

<sup>1</sup> Pour plus de détails, voir Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Les enjeux, Analyse 6/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012.

<sup>2</sup> Sur cette question, voir également, Mottint, J., « Je cherche une place pour mon enfant » Revoir la politique d'inscription pour réduire les inégalités d'accès dans les milieux d'accueil de la petite enfance, in Grandir à Bruxelles. Cahier de l'Observatoire de l'enfant, n°27, automne 2012.

accueils pour les enfants, sous forme par exemple de centres de vacances ou de stages. On observe néanmoins, même si la situation s'améliore constamment, que les accueils pour les moins de six ans, et surtout pour les moins de quatre enfants sont insuffisants. « *On constate ces dernières années une véritable explosion de la demande d'accueil extrascolaire, surtout pour l'accueil d'enfants de 2,5 à 6 ans, à laquelle le secteur ne peut répondre. La quasi-totalité des structures doivent refuser des enfants par manque de place et/ou de moyens. Dans ce contexte, de nombreux parents se retrouvent souvent dans des situations très difficiles à gérer, les menant parfois à accepter des conditions d'accueil de leur enfant ne répondant pas aux exigences minimales en termes de qualité* » (Acerbis, 2009, p.2). Selon une enquête de la Ligue des Familles (Lemaire et Chabbert, 2012), 18% des parents interrogés déclarent avoir des difficultés à faire garder leurs enfants pendant les petites vacances (Toussaint, Noël, carnaval, Pâques) et 28% pendant les grandes vacances d'été.

La pénurie a pour conséquences, non seulement qu'il n'y a pas assez de places pour tout le monde, mais aussi que les questions de l'accès et de l'inégalité face à l'accès se posent de manière cruciale. Cela a particulièrement bien été étudié dans le secteur de l'accueil des enfants de moins de trois ans qui connaît une pénurie depuis de nombreuses années. Selon Perrine Humblet, « *nous savons tous que lors de pénuries de places, un certain nombre de demandes ne sont pas satisfaites. Mais ce que l'on dit moins c'est que lorsqu'il y a pénurie, il y a inéquité sociale dans l'utilisation des services (...)* On a montré que l'utilisation des milieux d'accueil est moins fréquente dans les groupes sociaux à faible revenu et dans des conditions de travail peu favorables. Les mécanismes par lesquels on explique cette inéquité sociale relèvent du niveau des utilisateurs et de celui du contexte sociopolitique. Au niveau contextuel, c'est la densité de milieux d'accueil, leur prix, leur répartition géographique, et la gestion des établissements. Au niveau des demandes, les caractéristiques de l'activité professionnelle, le niveau d'instruction et de revenu, les possibilités de planification, la négociation de l'inscription sont autant de facteurs qui favorisent de facto les familles à double revenu » (Accueil pour tous, 2011-2012, p.24).

Il y a également lieu d'avoir des craintes sur les inégalités d'accès qui pourraient s'observer du fait de la pénurie dans les écoles maternelles en Région bruxelloise. En effet, un grand nombre de pouvoirs organisateurs ont modifié leur règlement d'inscription pour tenter de mieux faire face à l'afflux de demandes. « *Les règlements mis en place fixent un ordre de priorité. En général, les enfants ayant déjà un frère ou une sœur dans l'école sont prioritaires. Ensuite viennent les enfants habitant la commune ou le quartier de l'école qui ont priorité sur les enfants restants. Chacun de ces groupes se voit fixer une période précise d'inscription* » (Aujean et Humblet, 2012, p.21). Les pouvoirs organisateurs ayant réalisé leur réglementation sans concertation, le système apparaît compliqué, ce qui dans les faits défavorise les parents mal informés et disposant de peu de ressources. « *L'ensemble des conditions d'accès présuppose à la fois un accès à l'information, une capacité d'anticipation, et une stabilité de situation familiale et de domicile. En effet tout se joue l'année qui précède l'entrée à l'école. Ces caractéristiques se trouvent plus souvent réunies dans les familles de classe moyenne et supérieure, les familles familiarisées avec le système éducatif et les administrations, celles qui parlent le français ou le néerlandais, celles qui maîtrisent leur mobilité. Tous les ingrédients d'un accès et d'une utilisation non équitables de l'école maternelle à Bruxelles sont ainsi réunis* » (Humblet, octobre 2010, p.40).

Dans le secteur ATL, certaines écoles refusent l'accès aux garderies, y compris sur le temps de midi, aux enfants dont les parents ne travaillent pas. Certaines associations organisant des cours d'alphabétisation et/ou de français langue étrangère nous ont ainsi rapporté qu'elles devaient négocier auprès de ces écoles pour que les enfants puissent y rester sur le temps de midi, faute de quoi les mères étaient obligées de quitter leur cours plus tôt pour aller rechercher leur enfant.

Face à la demande croissante qui ne peut pas être satisfaite, certains organismes proposant des activités extrascolaires (durant l'année ou les congés scolaires) mettent en place des procédures d'inscription qui, dans les faits, privilégient les parents informés de ces procédures et ayant la

capacité d'anticiper leurs demandes et besoins.

### La pénurie n'explique pas tout

D'autres obstacles existent, renforcés ou non, par la situation de pénurie. Ces **obstacles**, la plupart du temps involontaires ou inconscients dans le chef des structures d'EAJE, entravent l'accès de celles-ci aux familles fragilisées et/ou en situation de pauvreté. Ces obstacles peuvent être financiers, organisationnels, géographiques ou culturels.

#### o Les obstacles financiers

➤ Dans les milieux d'accueil 0-3 ans, même lorsque le montant de la participation financière parentale est calculé suivant les revenus des familles, celui-ci reste trop élevé pour les familles les plus démunies. C'est particulièrement le cas pour les milieux d'accueil non subventionnés, mais également pour les milieux subventionnés. Des études de l'Observatoire de l'enfant de la Cocof ont montré que la part du budget familial consacrée à l'accueil est d'autant plus importante que les revenus sont faibles (Lorant et al., 2003).

➤ L'école, elle, est en principe gratuite. Pourtant, elle coûte souvent cher aux familles (Bonfond et Mouraux, 2011) : dans le système de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>3</sup>, il faut fournir une grande partie du matériel : cartable, trousse, crayons, marqueurs, colle, ciseaux, ... Ensuite, il y a les excursions, classes de dépaysement et autres visites pédagogiques, peut-être très intéressantes sur un plan pédagogique mais coûteuses. A cela s'ajoute les frais relatifs aux services rendus par l'école en-dehors de la classe : accueil avant et après la classe, temps de midi, repas. Selon une enquête de la Ligue des Familles (Chabbert, 2011), le coût moyen d'une année scolaire pour un enfant de maternelle s'élevait à 1057€ pour l'année scolaire 2010-2011.

➤ Dans le secteur de l'ATL : selon l'étude de la Ligue des Familles, le coût de la garderie après la classe s'élève entre 50€ et 400€ par an. De plus, « *Il faut noter que les frais de garderie sont bien déductibles fiscalement, mais que ce système ne profite donc qu'aux gens qui payent des impôts, c'est-à-dire aux parents qui ont des revenus importants. A nouveau, c'est un système qui entretient les inégalités en pénalisant les revenus les plus bas. De même, étant donné le caractère déductible des frais de garde, certaines garderies ont vu leur prix augmenter, pénalisant à nouveau les revenus les plus faibles* » (Chabbert, 2011, p.28).

A cela, il faut ajouter les coûts liés aux accueils durant les congés scolaires. Les prix sont très variables. Certains, bon marché, sont souvent organisés par les communes et réservés aux habitants (ou aux enfants fréquentant une école communale) de celle-ci. S'ils sont accessibles aux non-résidents, le coût est souvent plus élevé. Beaucoup d'accueils sont organisés par des initiatives privées, souvent en asbl, et les prix sont très variables. On observe toutefois qu'un grand nombre de stages ont un prix avoisinant 100€ la semaine. Selon une enquête de la Ligue des Familles (Lemaire et Chabbert, 2012, p.5), 24% des parents interrogés auraient souhaité offrir à leurs enfants des vacances en dehors de la famille (accueil collectif en stage de sport, activités culturelles, etc.) mais ne l'ont pas fait pour des raisons financières. « *Ce nombre s'élève à un tiers pour les parents aux revenus modestes, voire très modestes* ».

#### o Les obstacles organisationnels : les réglementations actuelles véhiculent une **culture de l'anticipation** et privilégient les familles bien informées et bien organisées.

➤ Dans le secteur de l'accueil 0-3 ans : « *le système d'inscription « à l'avance » empêche de répondre à des demandes d'accueil d'urgence et défavorise les familles qui n'ont pas accès à cette information et/ou la capacité à gérer celle-ci de façon efficace* » (Dusart, 2003, p.13). Les familles en situation précaire, en particulier, ont besoin d'une offre

<sup>3</sup> Contrairement aux écoles fondamentales de la Communauté flamande qui fournissent tout le matériel nécessaire.

organisée de manière souple, avec des possibilités d'accueil variables en fonction de l'évolution de leur situation (occasionnel, régulier, à temps variables, ...), de préférence en un même lieu afin d'assurer une continuité de l'accueil pour l'enfant et ses parents.

- A l'école, la situation de pénurie, nous l'avons vu plus haut, privilégie également les familles bien informées, ayant des capacités d'anticipation et une certaine stabilité. Dans les régions où il n'y a pas de pénurie, c'est sur le choix de l'école que l'on peut observer des inégalités. En effet, l'école étant un quasi-marché en Belgique, les familles les mieux informées choisissent les établissements les mieux cotés, renforçant ainsi la dualisation de l'enseignement.
- Dans le secteur ATL, la situation est diversifiée, l'accueil extrascolaire recouvrant un très grand nombre d'opérateurs, ayant des mandats et des objectifs divers et adoptant des stratégies très différentes à l'égard des familles. Pour avoir accès aux activités de certains de ces opérateurs, il faut disposer d'un certain nombre de ressources et de compétences. Prenons l'exemple de l'ADEPS<sup>4</sup>. L'ADEPS est un organisme qui propose des activités sportives, soit sous forme d'ateliers pendant l'année (entre autres le mercredi après-midi) soit sous forme de stages durant les vacances scolaires, à des prix assez démocratiques<sup>5</sup>. Pour les stages d'été, l'ADEPS ouvre les inscriptions en février, par internet. Dans certaines régions, certains stages sont remplis en quelques minutes. Cet exemple montre bien en quoi l'organisation peut être un obstacle à l'accès : pour inscrire un enfant à un stage de l'ADEPS durant l'été, il faut être au courant très à l'avance des modalités d'inscription, disposer d'un ordinateur et d'un accès internet, être en mesure de planifier le programme de l'été plusieurs mois à l'avance.
- Les obstacles géographiques :
  - L'offre d'accueil pour les moins de trois ans est répartie inégalement sur le territoire. Les milieux d'accueil sont moins nombreux dans les zones précarisées qui sont souvent aussi celles où l'on observe la plus grande concentration de familles avec enfants (Gillet, 2009-2010). En milieu rural, vu les distances parfois très importantes entre domicile et milieu d'accueil, l'absence d'une voiture, qui est souvent le fait des familles les plus démunies, couplée à un réseau de transports en commun insuffisant pour répondre à leurs besoins en matière de mobilité, peut être un véritable frein à la fréquentation d'un milieu d'accueil. En ville, les transports en commun ne sont pas forcément adaptés aux voyages avec enfants et poussettes, ce qui rend les déplacements difficiles, *a fortiori* si le milieu d'accueil est très éloigné du domicile familial ;
  - Les écoles sont en principe présentes un peu partout et l'accès géographique devrait ne pas poser trop de problèmes, hormis pour les familles qui habitent dans des hameaux où aucun ramassage scolaire n'est organisé. C'est par exemple le cas de certaines familles de demandeurs d'asile qui sont logées dans les ILA<sup>6</sup> en milieu rural, parfois loin d'une école. Ces familles n'ont évidemment pas de voiture et doivent prendre les transports en commun quand ils existent ou faire parfois de longs trajets à pied. A Bruxelles, en raison de la pénurie, les familles prennent l'école où elles trouvent une place, quitte parfois à avoir des déplacements très conséquents. L'histoire de H. (in Humblet, octobre 2010, p.38) est édifiante : « *H. A deux enfants, A. qui a 4 ans et B. qui a 1 an. H. habitait avant à ... Lorsqu'elle a déménagé dans une commune voisine, elle a cherché une école à proximité de son nouveau domicile. A l'école communale de la rue..., on lui a répondu au téléphone qu'il était inutile de venir s'inscrire car il n'y avait pas de places avant 2015. A. continue donc à aller dans la première commune. Sa mère l'y conduit en transports*

<sup>4</sup> On pourrait trouver de nombreux exemples similaires.

<sup>5</sup> Par exemple, 50€ pour un stage de psychomotricité de 5 jours en externat. Une réduction est prévue pour les familles nombreuses (trois enfants et plus).

<sup>6</sup> Les ILA (Initiatives Locales d'accueil) sont des hébergements organisés par les CPAS pour accueillir des demandeurs d'asile durant la phase d'examen de la recevabilité de leur demande d'asile. Les ILA sont la plupart du temps un logement privé, meublé, doté des équipements indispensables afin que les demandeurs d'asile puissent subvenir à leurs besoins quotidiens. Le CPAS assure quant à lui l'accompagnement social et médical de ces résidents.

*en commun, avec le petit frère dans la poussette. Le trajet prend une heure. Donc la mère et le petit passent quatre heures de leur journée dans les transports en commun. A. ne va pas à l'école le mercredi car les déplacements sont trop lourds pour une demi-journée d'école. ».*

- Dans le secteur ATL, la situation est très contrastée et peu documentée. Aucune étude récente ne prend en compte les aspects géographiques de manière globale. On observe que de nombreux accueils extrascolaires (maisons de quartier, écoles de devoirs, activités culturelles, ...) de proximité existent dans certains quartiers précarisés. Par contre, dans d'autres quartiers, il n'y a rien ou quasi rien, en dehors des accueils organisés dans les écoles (garderies scolaires). On peut émettre l'hypothèse que les obstacles géographiques rejoignent en grande partie ceux observés dans les secteurs scolaires et de l'accueil des moins de trois ans.
- Les obstacles culturels : toutes les familles ne maîtrisent pas de façon égale les codes liés à l'usage des structures EAJE. De plus, la relation entre les familles et ces services n'est pas égalitaire mais implique des rapports de pouvoir.
  - Certaines familles n'identifient pas les milieux d'accueil 0-3 ans comme des services qui leur sont destinés : *« pour les familles qui ne sont pas issues de la culture dominante du milieu d'accueil, il peut exister un sentiment de « c'est pas pour nous », dû à la perception d'un hiatus trop grand entre pratiques familiales et pratiques du milieu d'accueil<sup>7</sup>. Plus le milieu d'accueil se présente « fermé » aux familles, plus ce sentiment s'avère prégnant et la porte du milieu d'accueil infranchissable »* Dusart, 2007, p 13). En outre, *« quand parents et professionnels n'ont pas en commun les mêmes pratiques éducatives, les mêmes références, les mêmes codes, bref les mêmes cultures, il n'est pas nécessairement facile que chacun trouve sa place au sein du milieu d'accueil »* (Accueil pour tous, 2011-2012, p.4).
  - L'école maternelle est très largement fréquentée, on avoisine les 100% de fréquentation. L'obstacle culturel à la fréquentation semble donc marginal<sup>8</sup>. Par contre, il y a des obstacles très importants dans l'usage de l'école. C'est ce que décrivent Eric Mangez & al. (2003) concernant l'inégalité des familles par rapport aux acquis culturels face à l'école : *« Les normes et valeurs mises en application dans le champ scolaire se confrontent aux normes des différents groupes de parents. Il existe une distance, un écart (plus ou moins grand selon les catégories sociales) entre les valeurs de ces derniers et les normes de référence de l'école qui se marque d'autant plus que l'école exige non explicitement des parents l'acquisition de pré-requis inhérents à ces normes. L'entrée dans le champ scolaire exige un décodage supposant la maîtrise de ces codes, c'est-à-dire la connaissance des normes traversant l'école. (...) Or, toutes les familles ne maîtrisent pas ces codes. Ou plutôt, il existe une inégalité entre les familles et les enseignants, mais aussi entre les familles issues de milieux sociaux différents dans la maîtrise de ces codes, les familles issues de milieux défavorisés utilisant d'autres codes non valorisés dans ce champ. L'écart entre les codes se matérialise dans l'expérience scolaire à travers les (non) rencontres creusant davantage le fossé, les deux groupes n'utilisant pas les mêmes codes, les mêmes mots pour se parler ».*

En outre, au-delà de la maîtrise des codes de l'école, Danielle Mouraux (2012, p.59) met en évidence que la famille et l'école ont des logiques de pensée et des registres d'action radicalement différents :

*« La relation Ecole-Famille pose deux problèmes sociologiques majeurs :*

1. *un problème culturel : la Famille est tellement différente de l'Ecole que la plupart des élèves éprouvent des difficultés à passer de l'une à l'autre et à devenir des élèves qui réussissent. L'efficacité du système scolaire est mise en*

<sup>7</sup> NDLR : et à la peur du jugement.

<sup>8</sup> Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas s'en préoccuper, les enfants ne fréquentant pas l'école maternelle vivant le plus souvent dans les familles les plus marginalisées. On pense notamment aux familles Roms.

question. (...)

2. *un problème social : les familles sont plus ou moins proches de l'École, ce qui a un impact direct sur la réussite scolaire de leurs enfants. La justice du système est mise en doute ».*

De plus, il ne faut pas nier le rapport de pouvoir qui existe entre l'école et les familles, comme le souligne Annick Bonnefond (2011, p.51) : « *La relation entre les familles populaires et l'École est une relation entre deux mondes qui ont des poids différents. La transformation de cette relation demande de sortir d'une relation asymétrique et d'opter pour une posture d'apprentissage qui passe par une décentration, une volonté d'apprendre de l'autre. Il semble que les enfants apprennent d'autant mieux que les échanges entre familles et écoles sont centrés sur les savoirs et les apprentissages scolaires. Il semble aussi que les élèves apprennent d'autant mieux que leurs éducateurs (enseignants et parents) apprennent eux aussi et en particulier les uns des autres ».*

- Dans le secteur ATL également, on observe des obstacles culturels, comme le constate Badje<sup>9</sup> : « *Beaucoup de milieux d'accueil extrascolaire accueillent des publics précarisés. Cependant, nous avons constaté que de nombreux enfants issus de milieux vivant la pauvreté et la grande pauvreté restent encore derrière la porte de l'extrascolaire : leurs familles ne trouvent pas la porte d'entrée aux activités ou n'imaginent pas qu'elles leur soient accessibles.* » (2011, p.9).

Pour conclure, la pénurie et ses effets, ainsi que les obstacles financiers, organisationnels, géographiques et culturels des structures EAJE réduisent leur rôle d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté. Cependant des solutions existent ! Plusieurs pistes sont détaillées dans d'autres textes<sup>10</sup>.

## Références bibliographiques

Accueil pour tous : l'inclusion sociale commence à la crèche, dossier in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°26, hiver 2011-2012.

Aujean, S. et Humblet, P., Quel accès à l'école maternelle en Région bruxelloise ? in BADJE Info n° 50, juin-juillet-août 2012, pp.20-22.

Acerbis, S., L'accueil extrascolaire en Communauté française : problématiques actuelles, Analyse, La CODE, Bruxelles, décembre 2009. Téléchargeable sur : [http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse\\_accueil\\_extrascolaire.pdf](http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_accueil_extrascolaire.pdf) .

Badje, « L'extrascolaire sans barrière » 2010-2011, Rapport d'activités, Bruxelles, 2011.

Baudart, L., De Vos, B., Sommer, M.(Eds), Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ? Problématisation et recommandations, travaux menés par le Délégué général aux droits de l'enfant, Bruxelles, juin 2011.

Bonnefond, A. et Mouraux, D. (Eds), A l'école des familles populaires. Pour se comprendre et apprendre, Couleurs Livres, Charleroi, 2011.

Chabbert, D. (éd.), Coût de la scolarité 2011. Une enquête de la Ligue des familles, Etude de la Ligue des Familles, Bruxelles, août 2011. Téléchargeable sur : <https://www.citoyenparent.be/Files/media/etudes/2011/2011-08-10-Enquete-cout-de-la-scolarite-2011.pdf> .

<sup>9</sup> Badje est une fédération pluraliste bruxelloise active dans le secteur de l'accueil des enfants et des jeunes.

<sup>10</sup> Téléchargeables sur le site [www.riepp.be](http://www.riepp.be), par exemple : Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. *Lutter contre la pénurie et ses effets* ; Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. *Se sentir bien accueilli dans son identité et son devenir*.

De Vos, B., Accessibilité des lieux d'accueil de la petite enfance et droits de l'enfant : quels liens ? In Actes de la matinée de réflexion et d'échanges "Diversité des familles et milieux d'accueil de la petite enfance : vers un accueil pour tous à Bruxelles ?", 21 mars 2011, RIEPP. Téléchargeable sur : <http://www.riep.be/spip.php?article37>

Dusart, A.-F., Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, décembre 2007. Téléchargeable sur : [http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/CERE\\_rapport\\_recherche\\_accueil\\_atypique.pdf](http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/CERE_rapport_recherche_accueil_atypique.pdf) .

Gillet, C., Vers une mise en œuvre du multi-accueil, CERE, 2009. Téléchargeable sur : [http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/vers\\_une\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_du\\_multi-accueil\\_nov2009.pdf](http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/vers_une_mise_en_oeuvre_du_multi-accueil_nov2009.pdf)

Gillet, C., Analyse de l'offre et des besoins d'accueil de la petite enfance à l'échelle des quartiers bruxellois sur base du Monitoring des quartiers, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant n°23, hiver 2009-2010, pp. 22-27.

Humblet, P., La pénurie de places d'accueil de jeunes enfants est-elle inéluctable ? Qui en supporte le poids ? A quel prix ? In Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 11, été 2003, pp.4-7.

Humblet, P., Note « pauvreté et petite enfance », Observatoire de l'enfant, Commission Communautaire française, 2006, p2. Téléchargeable sur <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article21> .

Humblet, P., Principe 1 : l'accès un droit pour tous les enfants, Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance, Une politique publique proposée par Enfants d'Europe, Bruxelles, 2010. Téléchargeable sur <http://www.grandirabruelles.be/Publications/Europe/Principe1%20FR.pdf> .

Humblet, P., Accès pour tous à l'école maternelle dans la Région de Bruxelles-Capitale. Effets de la croissance démographique récente sur l'entrée à l'école maternelle, Rapport de l'Observatoire de l'enfant 32/2010, Bruxelles, Octobre 2010.

La diversité en actes, dossier, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n°24, hiver 2010-2011.

Lemaire, P. et Chabbert, D., Les résultats de l'enquête de la Ligue des familles sur les besoins des parents en services d'accueil des enfants de 3 à 12 ans , Dossier du Ligueur du 14 mars 2012, Bruxelles, 2012. Téléchargeable sur : <https://www.citoyenparent.be/Files/media/etudes/2012/2012-03-14resultats-enquete-3-12-ans.pdf>

Lorant, V., Humblet, P., Portel, M.-I., L'accessibilité de l'accueil, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 11, été 2003, pp.8-9.

Mangez, E., Joseph, M. & Delvaux, B., Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle. Collaboration, lutte, repli, distanciation, CERISIS - UCL, 2002

Meyer, G., Spack, A., Perrenoud, D., Dumont, P., Familles singulières, accueil collectif. La réception de la diversité des situations familiales par les crèches-garderies, Les Cahiers de éesp, Lausanne, 2009.

Mottint, J., Argumentaire en faveur du multi-accueil, CERE, 2008. Téléchargeable sur : [http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/Multi-accueil\\_OK.pdf](http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/Multi-accueil_OK.pdf)

Mottint, J., Pragmatique du multi-accueil : les aspects pédagogiques, CERE, 2009. Téléchargeable sur : [http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/Pragmatique\\_du\\_multi-accueil\\_JM\\_sept2009.pdf](http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/Pragmatique_du_multi-accueil_JM_sept2009.pdf)

Mouraux, D., Entre rondes familles et école carrée... L'enfant devient élève, De Boeck, Bruxelles, 2012.

Rayna, S., Belan, X. (éds), Quel accueil demain pour la petite enfance ? Elaborer une politique et des pratiques adaptées aux évolutions de la société française, Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2007.

Vandenbroeck, M., Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale, ..., Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2005

Vandenbroeck, M., In verzekerde bewaring, honderdvijftig jaar kinderen, ouders en kinderopvang, Amsterdam, 2004.

Vandenbroeck, M. & Geens, N. (2011). Cartografie van de Nederlandstalige Brusselse kinderopvang 2. Evoluties 2005-2010. Gent - Brussel: Vakgroep Sociale Agogiek UGent - VGC.

Vrancken, J., Lahaye, W., Geerts, A. Et Coppée, C. (Eds), Pauvreté en Belgique. Annuaire 2012, Acco, Leuven, 2012.

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Les obstacles, Analyse n° 7/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012.

*Ce document a été rédigé dans le cadre du projet « Accueil pour tous : les services à l'enfance, acteurs créatifs d'inclusion sociale », réalisé dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfant de la Cocof, avec le soutien du Fonds Houtman, de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale.*

